



Le rendez-vous presse de la délégation socialiste française au Parlement européen se déroulera le **mardi 13 mars, à l'issue des votes**, dans le salon C 5.1 (à partir de 13h si les votes terminent plus tôt).

Ordre du jour de la rencontre, susceptible d'être modifié :

- Affaire Selmayr ;
- Commission spéciale PEST, Eric Andrieu ;
- Cadre financier pluriannuel et ressources propres, Isabelle Thomas et Jean-Paul Denanot ;
- Décision de Trump sur l'acier et l'aluminium, Edouard Martin.

Sommaire du briefing, dans l'ordre de la session :

- Affaire Selmayr, dossier séparé ;
- Convention d'Istanbul, page 2 ;
- Préparation du prochain cadre financier pluriannuel et ressources propres, pages 3 et 4 ;
- Fiscalité des entreprises, page 5 ;
- Communiqués de presse diffusés depuis la dernière session, pages 8 à 19.

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES ET DES FILLES ET RATIFICATION DE LA CONVENTION D'ISTANBUL PAR LES ÉTATS MEMBRES DE L'UE

Débat: lundi 12 mars

Une société où la moitié de la population risque de devenir victime de violences exige que tout le monde prenne ses responsabilités.

Nous dénonçons fermement la décision du gouvernement bulgare du 7 mars dernier visant à renoncer à la ratification de la Convention d'Istanbul. C'est d'autant plus inquiétant que la Bulgarie est actuellement à la tête du Conseil et négocie, avec la Commission européenne, la ratification de l'Union européenne. De même, nous déplorons les propos du Premier ministre slovaque, Robert Fico, qui a déclaré refuser de ratifier la Convention d'Istanbul car il considère qu'elle est contraire à la définition du mariage indiquée dans la constitution slovaque (une union entre un homme et une femme).

Les socialistes français profitent de ce débat pour déconstruire les idées reçues sur la Convention d'Istanbul. En particulier en rappelant que celle-ci ne diffuse aucune idéologie cachée autour du mot « genre ». Le terme « genre » désigne les rôles, les comportements et les attributions socialement construits qu'une société donnée considère comme appropriés pour les femmes et les hommes. Il permet de décrire le phénomène des violences fondées sur le genre, qui ciblent les femmes parce qu'elles sont des femmes et qui les affectent de manière disproportionnée.

La Convention d'Istanbul est le premier traité international juridiquement contraignant et le meilleur outil pour prévenir les violences, protéger les victimes et poursuivre en justice les responsables. L'impunité n'est plus tolérable. Tous les Etats membres doivent ratifier cette Convention et nous soutenons également pleinement la ratification par l'Union européenne. Cela permettra la mise en place d'un cadre cohérent de lutte contre les violences faites aux femmes partout en Europe.

Au-delà, nous demandons à la Commission européenne une stratégie européenne globale, avec un acte législatif, sur la prévention et la lutte contre les violences envers les femmes.

L'essentiel

Le contexte

Le 22 février 2018, le Premier ministre slovaque, Robert Fico, déclare refuser de ratifier la Convention d'Istanbul car il considère qu'elle est contraire à la Constitution slovaque. Le 7 mars 2018, la Bulgarie, à la tête du Conseil de l'Union européenne, décide de retirer un projet de loi national pour la ratification de la Convention d'Istanbul. Cette opposition est d'autant plus inquiétante que les négociations pour la ratification par l'Union européenne sont en cours depuis plusieurs mois déjà.

L'enjeu

Tous les Etats membres de l'Union européenne ont signé la Convention d'Istanbul mais onze doivent encore la ratifier. Le message est clair : tout blocage ou toute marche en arrière est inacceptable.



Christine Revault d'Allonnes-Bonnefoy

TRAN, LIBE

@cdallonnes

christine.revaultdallonnesBONNEFOY@europarl.europa.eu

crevaultdallonnesbonnefoy.wordpress.com



Edouard Martin

ITRE, EMPL, FEMM

@edouardmartinEU

edouard.martin@europarl.europa.eu

AVENIR FINANCIER DE L'UNION : CADRE FINANCIER PLURIANNUEL ET RESSOURCES PROPRES

Débat mardi 13 mars 2018

Vote mercredi 14 mars 2018

Rapporteurs : Jan Olbrycht et Isabelle Thomas, Deprez et Lewandowsky

Alors que va se décider le financement de l'Union pour l'après 2020, et par là même l'avenir du projet européen, nous devons tirer les leçons de l'expérience budgétaire qui s'achève.

A peine négocié, l'actuel Cadre financier pluriannuel était déjà dépassé. Il s'est révélé sous-dimensionné, trop rigide et inadapté aux enjeux politiques du moment. Au fil des crises successives, le budget de l'Union a été sollicité par des priorités politiques non-programmées comme la relance de l'investissement ou l'afflux de réfugiés, ou sous-programmées comme le chômage des jeunes dont les crédits étaient prévus pour 2 ans seulement.

C'est ainsi qu'au gré des urgences, des coupes budgétaires ont été opérées dans des programmes à très forte valeur ajoutée européenne, comme la recherche. En ne cessant de demander à l'Europe de prendre en charge des responsabilités supplémentaires, tout en lui refusant les moyens de le faire, les sacrifices et le bricolage budgétaires sont devenus la norme. Et ce, au mépris de l'article 311 du TFUE selon lequel « *l'Union se dote des moyens nécessaires pour atteindre ses objectifs et pour mener à bien ses politiques* ».

Les réductions budgétaires et le sous-dimensionnement s'expliquent par un mode de financement qui dépend à 70% de la contribution des Etats membres depuis les années 90. Désormais, le budget de l'Union est victime d'un cercle vicieux dans lequel les Etats membres s'emploient à réduire leur participation au nom du « juste retour » sur leurs territoires. Le retrait britannique va alourdir l'addition en privant l'Union de 12 à 14 milliards d'euros de recettes, et que le Conseil annonce de nouvelles priorités pour la défense et la sécurité.

A travers la question du budget de l'Union et de son financement après 2020, c'est donc la question de l'orientation et des ambitions de l'Union européenne qui sont posées. Les Etats ne peuvent pas demander toujours plus à l'Europe tout en réduisant ses moyens. C'est pourquoi, le Parlement votera deux rapports d'initiative conjoints ce mercredi 14 mars.

Le **rapport Thomas-Olbrycht sur le prochain Cadre financier pluriannuel**, se prononce en faveur d'un budget renforcé, assoupli et mieux financé, pour donner à l'Union les moyens de ses ambitions. Il défend un soutien continu aux piliers de l'Union, comme l'agriculture et la cohésion, tout en indiquant leur nécessaire évolution pour atteindre les objectifs du développement durable et ceux de l'Accord de Paris sur le climat, et le renforcement des programmes phares de l'Union que sont la recherche, Erasmus+, la lutte contre le chômage des jeunes et le soutien aux PME.

L'addition des besoins ainsi énumérés conduit à une enveloppe budgétaire globale de 1,3% de la richesse globale de l'UE à 27. Le rapport affirme le principe selon lequel les nouvelles priorités politiques doivent s'accompagner de moyens financiers supplémentaires. L'Union ne peut survivre avec un budget limité à 1% du PIB européen.

Le rapport réclame également une flexibilité budgétaire accrue pour faire face aux imprévus, une simplification et réorganisation du budget de l'Union selon ses priorités financières pour une meilleure lisibilité par les citoyens, et le respect du principe d'unité du budget en y réintégrant les fonds externes pour rétablir le contrôle démocratique. Il propose l'alignement de la durée des prochains CFP sur les mandats du Parlement et de la Commission, selon

L'essentiel

Le contexte

Le débat sur l'avenir financier de l'Union court depuis plusieurs mois. Le 24 octobre 2017, le Parlement a voté une première réponse, sous forme de résolution, au document de réflexion publié par la Commission en juin. Ce mercredi 14 mars, il votera deux rapports d'initiative conjoints : l'un précisant la position du Parlement sur le Cadre Financier Pluriannuel de l'Union pour l'après 2020, l'autre ses propositions pour réformer le système de financement de l'Union par des ressources propres.

La proposition législative de la Commission européenne interviendra le 2 mai et, d'ores et déjà, rien n'empêche le Conseil d'ouvrir la discussion avec le Parlement.

L'enjeu

Refonder le financement de l'Union européenne dans sa structure, son dimensionnement et ses ressources afin de répondre dans des conditions sérieuses et adaptées aux défis et priorités nouvelles ou anciennes qui s'imposent à l'Europe.

LE PROCHAIN CFP: PRÉPARATION DE LA POSITION DU PARLEMENT SUR LE CFP POST-2020

Débat mardi 13 mars 2018

Vote mercredi 14 mars 2018

Rapporteurs : Jan Olbrycht et Isabelle Thomas, Deprez et Lewandowsky

un cycle 5+5 ans avec révision obligatoire à mi-parcours, pour l'adapter aux priorités politiques de l'Union tout en respectant les besoins d'une programmation de long terme.

Enfin, le rapport Thomas-Olbrycht se prononce sans ambiguïté pour l'introduction de nouvelles ressources propres, seul moyen de financer comme il se doit le prochain CFP. C'est la raison pour laquelle est soumis conjointement au vote du Parlement un second rapport d'initiative, celui de MM. **Deprez et Lewandowski sur la réforme du système des ressources propres de l'Union.**

Ce rapport indique que les recettes ne peuvent plus reposer principalement sur les contributions des Etats, car ce système conduit mécaniquement à la diminution du budget. Conformément aux Traités et en accord avec les recommandations du Groupe de haut niveau sur les ressources propres, son financement doit être rééquilibré par l'introduction de nouvelles et véritables ressources propres européennes.

Parmi les propositions formulées dans le rapport figurent un taux de prélèvement uniforme de 1 à 2% pour l'Union sur une ressource TVA simplifiée au niveau européen, une ressource basée sur les recettes générées par la future assiette commune consolidée pour l'impôts sur les sociétés, une taxe européenne sur les transactions financières, une imposition des sociétés du secteur numérique, et une taxe d'ajustement des émissions de carbone aux frontières de l'Union. En plus d'autres propositions comme la fin des rabais ou les droits de seigneurage, le rapport dessine également d'autres pistes de ressources potentielles, parmi lesquelles les recettes provenant d'amendes imposées aux entreprises ou aux Etats, pour infractions aux règles de concurrence ou versement tardif des contributions nationales.

Le fait que ces deux rapports fassent l'objet d'une procédure conjointe n'est pas neutre. Le prochain CFP de l'Union devra, pour être adopté, recevoir le consentement du Parlement européen. Celui-ci se voit donc attribué un pouvoir de veto, auquel il entend donner toute sa force politique. Liant sa position sur le prochain CFP à l'obtention d'une avancée significative sur les ressources propres, le Parlement envoie un message clair au Conseil.

Une fois ces rapports votés, la Commission – qui était tenue de présenter sa proposition sur le prochain CFP avant le 1^{er} janvier 2018 – devra veiller à ce que la proposition qu'elle formulera d'ici mai 2018 soit en adéquation avec la position du Parlement. Dans le même temps, le Conseil va devoir lancer les négociations sans attendre, afin d'obtenir un accord respectueux du Parlement et des citoyens avant le printemps 2019.



Isabelle Thomas

PECH, BUDG

@Isabel_thomasEU

isabelle.thomas@europarl.europa.eu

isabelle-thomas.fr



Jean-Paul Denanot

AGRI, BUDG

@jpdenanot

jean-paul.denanot@europarl.europa.eu

<http://jeanpauldenanot.eu>

FISCALITÉ DES ENTREPRISES : METTRE FIN À L'ÉVITEMENT FISCAL

Débat mercredi 14 mars 2018

Vote jeudi 15 mars 2018

Le Parlement européen se prononcera sur une réforme majeure du système d'imposition des sociétés, que les socialistes ont réclamé pendant la campagne des dernières européennes. Il s'agit de faire payer les impôts là où les bénéfices sont générés.

Les modifications sont présentées dans deux textes législatifs complémentaires: l'assiette commune pour l'impôt sur les sociétés (ACIS) et l'assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés (ACCIS), qui visent à créer un régime fiscal des sociétés unique, clair et équitable en Europe.

Ce rapport propose également un ensemble unique de règles fiscales qui s'appliqueraient dans toute l'Union européenne et qui utiliseraient les données numériques pour aider au calcul des impôts à payer. L'objectif : mettre fin à l'évitement fiscal, qui représente une perte estimée à 200 milliards d'euros.

Ces propositions permettront d'enfin faire contribuer à l'impôt des sociétés comme Facebook et Amazon. La non imposition des géants du numérique, qui génèrent des milliards d'euros de chiffre d'affaire, est un problème majeur. La non-imposition de Google et Facebook inflige à elle seule une perte de 5 milliards d'euros aux trésoreries fiscales européennes.

Avec ces propositions, il s'agit d'éviter que les États membres s'engagent dans une concurrence fiscale néfaste pour tous. Il s'agit aussi de ne pas permettre aux grandes multinationales de faire leur marché fiscal à travers l'Europe.

L'essentiel

Le contexte

L'évitement fiscal et la planification fiscale agressive grève les budgets des Etats membres de sommes considérables, en plus de favoriser les géants du numérique via une concurrence déloyale.

L'enjeu

Faire payer les impôts là où les bénéfices sont générés.



Pervenche Berès

ECON, ITRE, AFCO, PANA

@PervencheBeres

pervenche.beres@europarl.europa.eu

www.pervencheberes.fr



Emmanuel Maurel

INTA, ECON, PANA

@emmanuelmaurel

emmanuel.maurel@europarl.europa.eu

<http://emmanuelmaurel.eu/>

DÉTACHEMENT DES TRAVAILLEURS EN EUROPE : UN COUP D'ARRÊT À LA CONCURRENCE SOCIALE DÉLOYALE

Communiqué de presse du 1er mars 2018

Hier les négociateurs sont parvenus à un accord en matière de travail détaché dans l'intérêt des travailleurs européens : désormais, la règle « à travail égal, salaire égal sur un même lieu de travail » s'imposera. C'est l'aboutissement d'une longue lutte afin de mieux protéger les travailleurs détachés dès le premier jour et d'assurer des conditions sociales et salariales équitables sur le marché du travail européen.

Les travailleurs détachés bénéficieront des mêmes conditions de rémunération que tous les autres salariés ce qui signifie que les entreprises détachant un travailleur dans un État membre devront aussi s'assurer du versement du 13ème mois, des primes et appliquer la majoration salariale en cas de réalisation d'heures supplémentaires. Les frais liés au détachement - transport, hébergement, restauration - devront également être pris en charge par l'entreprise détachante et ne pas être déduits de la rémunération du travailleur. Par ailleurs, nous continuerons la bataille pour qu'au plus vite, le droit européen reconnaisse la primauté des droits sociaux sur les libertés économiques.

Nous resterons cependant vigilants quant à l'application de ces mêmes règles au secteur du transport routier : nous ne saurions accepter que les chauffeurs routiers se voient attribués un statut de soutier par rapport aux autres travailleurs.

LE PARLEMENT EUROPÉEN AU CHEVET DES ABEILLES

Communiqué de presse du 1er mars 2018

Le Parlement européen a adopté ce jeudi 1er mars son rapport sur les perspectives et défis pour le secteur apicole de l'Union européenne. Alors que les abeilles et la filière apicole sont aujourd'hui gravement menacées, les eurodéputés demandent une meilleure valorisation des services rendus par les pollinisateurs.

Les abeilles jouent un rôle incontournable pour notre sécurité alimentaire et la biodiversité : indispensables à l'agriculture, elles pollinisent 84% des cultures européennes. Or, force est de constater que les abeilles disparaissent à un rythme alarmant. Depuis une quinzaine d'années, la mortalité des abeilles n'a cessé d'augmenter et touche aujourd'hui près de 40% des espèces sauvages et domestiques en Europe. Dans certaines régions, le taux de mortalité des abeilles atteint 80 %. Il y a urgence !

Les changements d'utilisation des terres et les pratiques de l'agriculture intensive portent une grande responsabilité dans le déclin du cheptel apicole européen. Les sociaux-démocrates rappellent qu'il est urgent de se tourner vers un modèle moins dépendant des pesticides et qui valorise davantage les services écosystémiques. Cette évolution passe par une réforme urgente de la PAC que nous souhaitons davantage tournée vers l'agroécologie.

Il est également essentiel de s'attaquer au miel frelaté, qui porte un préjudice considérable aux apiculteurs européens, et expose les consommateurs à des risques sanitaires graves. Un tiers du miel vendu en Europe est frelaté, ce qui est un record en termes de fraude pour un produit alimentaire ! Nous appelons la Commission européenne à renforcer l'étiquetage, la promotion et l'information auprès des consommateurs, ainsi que mieux contrôler les importations. De plus, la Commission doit veiller à ce que le miel et les autres produits apicoles soient considérés comme des « produits sensibles » et soient ainsi exclus des accords de libre-échange.

Nous estimons qu'un soutien accru au secteur est nécessaire, notamment en renforçant la formation et la professionnalisation, et par une augmentation de 50 % de la ligne budgétaire réservée aux programmes apicoles nationaux. Le développement de la recherche est une priorité afin de trouver des solutions pour lutter contre les parasites comme le *Varroa Destructor*. Nous appelons également à ce que la future politique agricole identifie l'apithérapie comme une priorité, et puisse valoriser les multiples propriétés médicinales que comportent le miel et le pollen.

Enfin, en amont des travaux de la commission spéciale pesticides (PEST), nous exigeons des règles plus strictes concernant les produits phytopharmaceutiques et l'interdiction, dès à présent, des néonicotinoïdes tueurs d'abeilles.

Le sujet sera à l'ordre du jour des 28 États membres, lors du comité PAFF des 22 et 23 mars prochains.

TOUS LES EUROPÉENS ONT DROIT AU RESPECT DE LA DÉMOCRATIE

Communiqué de presse du 1er mars 2018

Le Parlement européen a adopté aujourd'hui une résolution soutenant l'activation inédite de l'Article 7 du Traité par la Commission européenne, pour contrer les dérives du gouvernement polonais.

Voilà des mois que la délégation socialiste française au Parlement européen réclamait une telle décision.

Les faits sont là : depuis l'arrivée au pouvoir du parti Droit et Justice (PiS) en octobre 2015, nous assistons en Pologne à une violation grave de l'État de droit et des principes démocratiques de l'UE. En novembre 2017, le Parlement européen a déjà condamné les mesures inquiétantes prises par ce gouvernement : l'indépendance de la justice est bafouée, la criminalisation de l'avortement est sur la table, les droits des demandeurs d'asile aux frontières polonaises sont mis à mal.

L'activation de l'article 7, qui pourrait mener à des sanctions justifiées, était attendue par les démocrates, polonais et européens. Toutefois, la Pologne n'est pas le seul État membre menaçant les droits fondamentaux. Il faut exiger le même traitement pour la Hongrie notamment, et passer outre le refus de la droite européenne, à laquelle le parti au pouvoir de Viktor Orban est affilié.

Au-delà, pour agir avant toute dérive d'un gouvernement européen, nous plaidons une nouvelle fois pour la mise en œuvre d'un mécanisme de surveillance régulière des droits fondamentaux, tel qu'adopté par le Parlement européen. C'est une évidence en matière de gouvernance économique, cela doit l'être aussi dans le respect du droit !

UNE PREMIÈRE VICTOIRE CONTRE L'INDUSTRIE DE L'OPTIMISATION FISCALE

Communiqué de presse du 1er mars 2018

Le Parlement européen a adopté aujourd'hui le rapport de notre camarade Emmanuel Maurel sur la lutte contre les montages d'optimisation fiscale agressive, ce dont nous nous félicitons.

Cette initiative majeure, portée dans la directive de coopération administrative, est la principale réponse de l'Union européenne aux scandales des Panama Papers et des Paradise Papers. En encadrant les activités des intermédiaires fiscaux, en les soumettant à une obligation de reporting, elle s'attaque à tous ceux qui promeuvent, facilitent la planification agressive, et en un mot permettent d'échapper à l'impôt.

Le rapport Maurel propose d'établir un périmètre large : non seulement tous les intermédiaires fiscaux, mais aussi tous les grands cabinets d'audits, seraient obligés de notifier à l'administration fiscale les montages d'optimisation qu'ils conçoivent ou qu'ils vendent. Pour qu'un montage soit notifié, il suffit qu'il remplisse un seul des critères d'une longue liste d'indices d'optimisation agressive que le rapporteur a gardé large et ouverte. Ainsi, tous les montages illégaux pourraient être démantelés.

Parce que la proposition de la Commission européenne ne concernait que les montages futurs, et donc laissait fonctionner les dispositifs d'évasion fiscale et d'optimisation fiscale agressive en vigueur, Emmanuel Maurel a négocié pour que le texte concerne également les montages passés. Enfin, parce que cette lutte est complexe, ce rapport appelle les États membres à donner les moyens humains et financiers aux administrations en charge de faire rentrer l'impôt.

Les États membres sont seuls maîtres en matière de fiscalité, et E. Maurel regrette qu'ils s'arrêtent au milieu du gué. Le Parlement européen avance de concert avec la société civile, ainsi, le législateur est en phase avec les besoins des finances publiques et les attentes citoyennes d'égalité.

Les citoyens doivent savoir que le Conseil souhaite passer outre les recommandations du Parlement et imposer une position médiocre. Face aux complices des fraudeurs, nous appelons la presse, la société civile et l'opinion publique à faire entendre leur demande de justice fiscale.

L'AVENIR DU SECTEUR FERROVIAIRE FRANÇAIS VU D'EUROPE : OUI AUX OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC, NON AU DÉNI DE DÉMOCRATIE !

Communiqué de presse du 26 février 2018

En tant que députés européens s'étant battus pour protéger les services publics lors de l'adoption du 4ème paquet ferroviaire en 2016, nous regrettons le choix du gouvernement de reprendre à son compte les principales recommandations du rapport « Spinetta » sur l'avenir du secteur ferroviaire.

L'Union européenne n'impose pas une ouverture à outrance et à marche forcée des services ferroviaires, ni une évolution de la SNCF vers une société anonyme et encore moins une réforme du statut des cheminots.

Nous nous sommes battus pour que le 4ème paquet ferroviaire garantisse la capacité des États à recourir à des obligations de service public et à interdire l'accès d'opérateurs privés si cela venait à remettre en cause l'équilibre d'un service public. Aujourd'hui, nous déplorons que le Premier ministre ait davantage communiqué sur une « réforme managériale » que sur le raison d'être du service public ferroviaire : celui d'assurer le maillage du territoire pour tous. Si l'État renonce aux obligations de service public sur les lignes à haute vitesse ou sur les trains d'équilibre du territoire, alors ce sera le choix d'une politique libérale que nous combattons, mais en aucun cas le résultat d'une prétendue « adaptation aux règles européennes ». Partout en Europe où les obligations de service public ont été délaissées au profit d'un libre accès pour les opérateurs privés, ce sont ces « petites » lignes fondamentales pour assurer la cohésion territoriale qui ont été progressivement abandonnées.

Enfin, nous rejetons fermement tout recours aux ordonnances si la concertation n'aboutit pas. Cela serait un déni de démocratie inacceptable ! Nous nous opposons également fermement au recours aux ordonnances pour des aspects soit disant techniques, parce que le choix de l'organisation des services publics est, et restera, un sujet politique qui touche au cœur des enjeux de cohésion territoriale et sociale.

UN ENGAGEMENT AMBITIEUX DU PARLEMENT EN FAVEUR D'UN BUDGET EUROPÉEN RENFORCÉ

Communiqué de presse du 22 février 2018

La Commission des budgets du Parlement européen a largement adopté aujourd'hui le rapport Thomas-Olbrycht, par 29 voix contre 4. Ce vote est un message clair envoyé depuis le Parlement qui définit ses objectifs pour le futur de l'Union. C'est un mandat pour les négociations à venir avec le Conseil. Il appelle à un renforcement du budget de l'Union pour l'après 2020.

Ce rapport avance des positions fortes pour construire un budget flexible et à la hauteur des multiples défis auxquels l'Europe est confrontée :

- Relèvement des plafonds de dépenses du CFP à 1,3% du PIB européen, pour répondre au Brexit et aux nouvelles priorités ;
- Plus de moyens pour Erasmus, pour lutter contre le chômage des jeunes, pour la recherche et les PME ;
- Soutien aux piliers historiques de l'Union, que sont les politiques de solidarités et de cohésion et la politique agricole commune ;
- Une exigence : toute nouvelle politique doit être accompagnée de ressources nouvelles ;
- Amélioration de la transparence et du contrôle démocratique du budget, notamment grâce à une durée des prochains CFP de 5+5 ans, avec révision obligatoire à mi-parcours ;
- Simplification du CFP et réorganisation de ses rubriques, pour une plus grande lisibilité par le citoyen ;
- Introduction de nouvelles ressources propres pour financer le CFP.

Seules de nouvelles ressources propres peuvent permettre de financer le prochain CFP, si l'on veut à la fois épargner les budgets nationaux et mettre fin à la diminution systémique du budget de l'Union chaque année. Nous avons donc décidé de lier notre rapport sur le prochain CFP au rapport sur les ressources propres. Egaleme nt adopté aujourd'hui (31 voix contre 4), il intègre de nouvelles ressources telles que la Taxe sur les transactions financières, une taxation des multinationales et un ajustement carbone aux frontières de l'Union.

Ces rapports conjoints seront soumis au vote du Parlement européen le 14 mars prochain. Convaincu qu'un renforcement budgétaire et de nouvelles recettes sont indispensables pour donner à l'Union les moyens de ses ambitions, le Parlement n'adoptera pas l'un sans l'autre. C'est un choix politique fort, car le prochain Cadre financier pluriannuel a besoin du consentement du Parlement pour être adopté. Avec un tel résultat du vote des parlementaires, le Conseil est désormais obligé d'ouvrir les négociations avec le Parlement.

UN REVERS DE PLUS POUR LA CARTE EUROPÉENNE ÉLECTRONIQUE DES SERVICES : LA COMMISSION DES AFFAIRES JURIDIQUES POINTE ELLE AUSSI LES RISQUES DE CETTE PROPOSITION ET APPELLE À SON REJET

Communiqué de presse du 22 février 2018

Après les commissions ECON et ITRE en novembre et décembre dernier, c'est au tour de la commission des affaires juridiques du Parlement européen d'appeler au rejet de la proposition de carte électronique des services. Cette initiative législative de la Commission, sous couvert de moderniser la libre circulation des services, propose de mettre en place une procédure électronique qui réintroduirait, en pratique, le principe du pays d'origine et favoriserait le dumping social et réglementaire. En cas d'adoption, le texte de la Commission permettrait à un prestataire de services de ne remplir aucune formalité dans l'État de destination. A la place il effectuera une simple demande auprès de ses autorités nationales, lesquelles ont tout intérêt à accepter rapidement.

Sous l'impulsion de la délégation socialiste française et de Virginie Rozière qui a suivi le dossier en commission du marché intérieur et des droits des consommateurs, responsable sur le fond, le groupe des socialistes et démocrates européens appelle au rejet de la proposition de la Commission.

10 ans après la « directive Bolkestein » et la médiatisation de l'affaire du « plombier polonais » nous devons encore une fois nous battre contre le principe du pays d'origine afin de protéger les droits des travailleurs et prévenir une accentuation de la concurrence sociale, fiscale et réglementaire. Nous sommes en passe de remporter les premières batailles. La commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie ainsi que celle des affaires économiques et monétaires ont toutes les deux rendus un avis négatif le 28 novembre et 4 décembre dernier. Aujourd'hui nous nous félicitons que la commission des affaires juridiques plaide en faveur d'un rejet total de cette proposition. Le combat n'est pas terminé, nous comptons pour cela sur la persévérance de Virginie Rozière et sur son travail en commission du marché intérieur, dont le vote est attendu en mars 2018.

VERS LA FIN DU DROIT D'ASILE EN FRANCE

Communiqué de presse du 21 février 2018

Avec le projet de loi « pour un droit d'asile garanti et une immigration maîtrisée » présenté en Conseil des ministres, le gouvernement propose des dispositions que la droite n'avait pas osé mettre en œuvre en son temps.

Ce texte comporte certes quelques avancées. Comment ne pas être en faveur d'un titre de séjour plus long pour les bénéficiaires de la protection subsidiaire et les apatrides ? Comment ne pas se féliciter d'une réunification familiale étendue aux frères et sœurs des réfugiés ? Mais quelques avancées ne suffisent pas à masquer le reste des mesures d'un projet de loi déséquilibré et inutile.

Sans pouvoir être exhaustifs, nous dénonçons par exemple l'augmentation de la rétention des migrants de 45 jours à 105 jours même en cas de doutes sur la minorité ; tous les acteurs savent que la durée réelle de rétention est de moins de 15 jours. La réduction de 30 à 15 jours du délai de saisine de la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA) pour effectuer des recours va contrevenir à leur examen circonstancié. La création d'un délit de franchissement non-authorized des frontières, sanctionné d'une peine d'un an d'emprisonnement et de 3 750 euros d'amende, va rendre encore plus invisibles et mettre encore plus en danger ceux qui cherchent à atteindre le territoire français, en quête de sécurité.

En tant qu'eurodéputés socialistes et radicaux, nous nous interrogeons sur l'opportunité d'un tel projet de loi au plan national alors que la réforme du régime d'asile européen commun est en cours de discussion au sein des institutions européennes. De nombreuses dispositions découlent justement de ces textes, ce que le Ministre de l'Intérieur saurait s'il venait à Bruxelles. Et c'est une fois la réforme européenne adoptée qu'il faudra modifier si nécessaire et en conséquence la loi française, sans anticiper tels des apprentis sorciers.

Nous sommes d'autant plus surpris que cette vision du gouvernement est en totale contradiction avec les propositions européennes sur ces sujets et alors même qu'Emmanuel Macron se définit comme pro-européen ! Comme quoi, ce seul vecteur de distinction ne suffit pas à donner de la dimension à une politique. Le Parlement européen s'est en effet prononcé, lors du vote du texte sur la réforme de l'asile en novembre 2017, pour un régime d'asile européen basé sur la solidarité entre les Etats membres. Nous demandons la fin du critère de pays de première entrée pour le dépôt de la demande d'asile, ce que les Etats membres refusent catégoriquement.

Ce projet de loi ne vise qu'aux exclusions, qu'aux expulsions et qu'à la précarisation. Il faut que le gouvernement assume ses choix : le droit d'asile ne sera pas garanti pour tous. Le Parlement français est devant un choix sans précédent dans la patrie des Droits de l'Homme.

#BARROSO, L'HOMME SANS MORALE

Communiqué de presse du 20 février 2018

Au début de l'été 2016 éclatait l'affaire Barroso. Ce dernier avait pris la décision de vendre ses services à Goldman Sachs.

De lui nous connaissions son bilan : ses dix années passées à la tête de la Commission européenne ont laissé l'Europe exsangue, frappée par le chômage de masse. Nous savions aussi qu'il faisait systématiquement passer sa carrière personnelle, son propre intérêt, avant tout le reste.

Maintenant, nous savons que c'est un menteur : en effet, M. Barroso avait assuré que Goldman Sachs ne le recrutait pas comme lobbyiste. Il s'était d'ailleurs engagé à ne pas entrer en contact avec des commissaires européens. Selon les informations publiées aujourd'hui par Mediapart, nous savons que cela est faux.

Comme en 2016, les membres de la délégation socialiste française demandent la déchéance du droit à pension de M. Barroso ainsi que des autres avantages afférents. M. Barroso a déjà coûté trop cher à l'Europe.

En 2016, les membres de la délégation socialiste française avaient également exigé une traçabilité intégrale d'absolument tous les contacts entre M. Barroso et ses équipes avec des membres, des fonctionnaires et des représentants de la Commission européenne, du Parlement européen, et du Conseil. En prenant soin de préciser : « Au premier manquement, des sanctions – comme le boycott de Goldman Sachs par les Etats membres – devraient être envisagées ». La Commission européenne doit enfin cesser de multiplier les fautes politiques : elle doit sanctionner M. Barroso, Goldman Sachs et ses propres membres qui n'ont pas respecté un minimum d'éthique.

« PROCÈS DE JOURNALISTES EN TURQUIE : UN VERDICT ABSURDE ET DISPROPORTIONNÉ »

Communiqué de presse du 19 février 2018

C'est avec stupeur que nous apprenons que les journalistes Nazlı Ilıcak, Ahmet Altan et Mehmet Altan ont été condamnés à la prison à vie par la cour pénale d'Istanbul. Le jugement ignore les recommandations de la Cour constitutionnelle demandant la libération de Mehmet Altan au motif que ses droits avaient été violés au cours de sa détention. Le jugement d'une extrême sévérité précise que les journalistes seront détenus en cellule d'isolement avec un régime de visites très restrictif. Accusés d'avoir participé au coup d'État avorté de juillet 2016 sans aucune preuve valable, le verdict est absurde et disproportionné.

Les eurodéputés socialistes et radicaux demandent la libération immédiate et sans conditions de tous les journalistes détenus sans preuves dans les prisons turques. Ces hommes et ces femmes exercent un métier indispensable à la démocratie et défendent, au prix de leur vie, la liberté d'expression et de la presse. Condamner les violations des droits humains et la détérioration constante de l'État de droit est indispensable mais cela n'est pas suffisant et l'Union européenne a les moyens d'agir. Nous demandons à la Commission européenne de suspendre le financement du processus d'adhésion avec la Turquie tant que les journalistes ne seront pas libérés et tant que les valeurs fondatrices de l'Union ne seront pas respectées.

RAPPORT SPINETTA - NON À UNE VISION COMPTABLE DU SERVICE PUBLIC FERROVIAIRE !

Communiqué de presse du 16 février 2018

Lors de l'adoption du 4ème Paquet ferroviaire en 2016 au Parlement européen, les socialistes et démocrates s'étaient battus pour protéger les services publics ferroviaires d'une ouverture à la concurrence à outrance.

Aujourd'hui, nous rejetons la philosophie néolibérale qui sous-tend le rapport Spinetta et qui fait de la rentabilité économique l'alpha et l'omega de l'avenir des missions du service public ferroviaire. Il ne faut jamais oublier les obligations du service public ferroviaire : assurer le maillage du territoire pour tous. Si le gouvernement fait le choix de suivre les recommandations du rapport il fait le choix d'aggraver la double fracture territoriale et sociale contre laquelle nous ne cesserons de lutter.

Dans ce cadre, nous appelons le gouvernement à prendre le contrepied de ce rapport et à consolider le maillage du réseau ferroviaire existant à travers l'adoption d'un schéma national des services de transport pour promouvoir la cohésion territoriale, l'inclusion sociale, le développement économique des territoires et la nécessaire transition écologique.

L'Union européenne n'impose pas une ouverture totale et à marche forcée des services de transport de voyageurs par voie ferroviaire. Lors de l'adoption du 4ème Paquet ferroviaire, nous nous sommes justement battus pour garantir - dans les textes - la possibilité pour les États d'interdire l'entrée d'opérateurs privés si cela remet en cause l'équilibre des services publics. Si l'État fait le choix d'une ouverture qui fragilisera les services publics ce sera le choix d'une politique libérale qu'il devra assumer, sans se cacher derrière l'Europe, et que nous combattrons mais ce ne sera pas le résultat d'une prétendue « obligation européenne ».

Concernant le volet social du rapport, les socialistes ont toujours pris l'initiative pour défendre le principe d'obligation de transfert du personnel en cas de changement d'opérateur tant au niveau européen qu'au niveau national. C'est un principe fondamental sur lequel nous resterons extrêmement vigilants afin qu'il s'applique pleinement dans le secteur ferroviaire.

POUR LA QUALITÉ DE L'AIR, APPLIQUER LE PRINCIPE POLLUEUR-PAYEUR DANS LES TRANSPORTS ROUTIERS

Communiqué de presse du 9 février 2018

Neuf Etats européens doivent aujourd'hui transmettre à la Commission européenne les mesures qu'ils comptent prendre afin d'améliorer la qualité de leur air. En effet, Allemagne, France, Espagne, Italie, Royaume-Uni, Roumanie, Hongrie, République tchèque et Slovaquie ne respectent pas la directive sur la pollution de l'air. En 2014, c'est près de 500 000 personnes qui sont mortes prématurément à cause de la pollution de l'air.

Face à cette situation, Christine Revault d'Allonnes-Bonnefoy, rapporteure en charge de la loi européenne « Euro-redevance routière », propose d'appliquer les principes utilisateur-payeur et pollueur-payeur à la tarification des infrastructures routières en Europe pour tous les véhicules.

Pour traduire l'objectif politique du principe «pollueur payeur», elle propose d'appliquer une redevance pour « coûts-externes », liée aux normes de pollution des véhicules, sur toutes les routes déjà couvertes par des péages. Le calcul de ces redevances serait fondé sur les normes EURO des véhicules, qui représentent les niveaux d'émissions de polluants (NOx) des véhicules.

Pour rappel, les NOx sont émis lors de la combustion à haute température d'énergies fossiles (charbon, fuel, pétrole). Ce gaz participe aussi à la formation du smog et des pluies acides. 9 % de la population européenne vit dans des lieux où les seuils légaux de NO2 sont dépassés et le secteur du trafic routier est responsable de plus de la moitié des émissions de NOx.

Concrètement, à titre d'exemple, pour un trajet de 450 km, cette redevance reviendrait à augmenter les péages entre 4 euros et 8 euros pour une voiture diesel selon sa norme EURO et entre 1 et 2,25 euros pour une voiture essence selon sa norme EURO. Pour les camions répondant aux normes européennes les plus strictes, la redevance serait plus élevée et pourrait atteindre 14 euros pour un trajet de 450 km quand un camion polluant pourrait payer un surcoût de 39,6 euros.

Christine Revault d'Allonnes-Bonnefoy est députée européenne socialiste de la circonscription Ile-de-France et Français établis à l'étranger depuis le 9 avril 2014. Elle préside la Délégation socialiste française depuis le 25 janvier 2017. Elle est membre titulaire de la commission des Transports et du Tourisme et siège également en tant que membre suppléante dans la commission des Libertés civiles, de la Justice et des Affaires intérieures. Après les révélations du scandale du dieselgate sur les moteurs truqués, elle était rapporteure fictive pour le groupe des sociaux-démocrates au sein de la commission d'enquête dédiée à la Mesure des émissions de polluants dans le secteur automobile.

Elle s'engage au sein du Parti socialiste en 1995, et participe à la campagne présidentielle de 1995 de Lionel Jospin. À partir de 2000, elle entre dans les instances nationales du PS et devient Secrétaire nationale au suivi de l'opinion en 2014. Elle a défendu les couleurs socialistes à plusieurs reprises dans sa commune de Villejuif, aux cantonales en 1998 et 2004 et municipales en 2001 et 2008. Elle a été présidente du groupe socialiste et maire adjointe jusqu'à son élection en 2004 comme conseillère régionale d'Ile-de-France, membre de la commission de l'aménagement du territoire puis des transports - dans ce cadre elle a été administratrice du STIF où elle a présidé la commission Investissements et suivi du contrat de Projet.

Durant les dernières campagnes présidentielles, elle était en charge du pôle Transports dans l'équipe de campagne de François Hollande en 2012 et dans l'équipe de campagne de Benoît Hamon en 2017.



Christine Revault d'Allonnes-Bonnefoy

TRAN, LIBE

@cdallonnes

christine.revaultdallonnesBONNEFOY@
europarl.europa.eu

crevaultdallonnesbonnefoy.wordpress.c
om



Eric Andrieu

AGRI, INTA

@EricAndrieuEU

eric.andrieu@europarl.europa.eu

www.eric-andrieu.eu

Membre du Parlement européen (MEP) depuis 2012 pour la circonscription du Grand Sud-Ouest, Eric Andrieu siège avec l'Alliance Progressiste des Socialistes & Démocrates (S&D). En tant que membre de la Commission de l'Agriculture, il a été rapporteur pour le Parlement sur le rapport intitulé Comment la PAC peut améliorer la création d'emplois dans les zones rurales et rapporteur fictif du groupe S&D sur la production biologique et l'étiquetage des produits biologiques. Il est également vice-président de l'Inter groupe Vin.

Membre de la Commission du Commerce international, il s'est exprimé contre le TTIP et le CETA, et a été le premier député européen à demander une évaluation des effets cumulés des accords de libre-échange sur l'agriculture européenne. Porte-parole à l'Agriculture du candidat Benoît Hamon dans le cadre de la dernière élection présidentielle en France, Eric Andrieu est, depuis le 1er février 2017, le coordinateur du Groupe S&D pour l'Agriculture et le Développement Rural.

Guillaume Balas est député européen, élu en mai 2014 de la circonscription Ile-de-France et des Français établis à l'étranger.

Il est membre titulaire de la commission de l'Emploi et des Affaires sociales et est particulièrement engagé dans la lutte contre le dumping social. Il est également membre suppléant de la commission Environnement, Santé publique et Sécurité alimentaire, sujets majeurs pour la famille social-démocrate.

Il est, avec d'autres parlementaires européens, à l'initiative du Progressive Caucus, plateforme transpartisane de discussions entre députés des groupes socialiste, écologiste et de la gauche radicale au Parlement européen.

Professeur d'histoire et géographie en banlieue parisienne pendant 17 ans, investi en Lorraine puis en Ile-de-France, il a présidé le Groupe socialiste et républicain au Conseil régional d'Ile-de-France de 2010 à 2014.

Lors de la dernière élection présidentielle en 2017, il a participé activement à la campagne de Benoît Hamon en tant que responsable à la coordination du projet.



Guillaume Balas

EMPL, ENVI

@BalasGuillaume

guillaume.balas@europarl.europa.eu

guilleumbalas.eu



Pervenche Berès

ECON, ITRE, AFCO, PANA

@PervencheBeres

pervenche.beres@europarl.europa.eu

www.pervencheberes.fr

Pervenche Berès, députée européenne depuis 1994, tête de liste pour l'Île de France et les Français de l'étranger lors des élections de 2014, est porte-parole du groupe S&D au sein de la commission économique et monétaire et travaille à une réforme profonde de la zone euro. Soucieuse de la réussite d'une transition écologique porteuse d'emploi, elle est également membre suppléante des commissions de l'Industrie, de la recherche et de l'énergie, et des Affaires constitutionnelles. Engagée dans la lutte pour une taxation équitable, elle est membre de la commission d'enquête « blanchiment de capitaux, évasion fiscale et fraude fiscale ».

Elle est également co-présidente de l'intergroupe des industries culturelles et créatrices et préside le Réseau social du Parti socialiste européen (PSE).

Par trois fois présidente de la Délégation socialiste française, elle a présidé la commission des Affaires économiques et monétaires de 2004 à 2009 et celle de l'Emploi et des affaires sociales de 2009 à 2014.

Elle a été membre des conventions européennes chargées d'élaborer une Constitution et la Charte des droits fondamentaux et rapporteur de la commission spéciale sur la crise financière, économique et sociale.

Durant la campagne présidentielle de Benoit Hamon, Pervenche Berès a été responsable des investissements stratégiques.

Jean-Paul Denanot siège au Parlement européen de fin 2008 à mai 2009. Il est nommé en 2011 au Comité des régions de l'Union européenne où il suit les dossiers relevant de la cohésion territoriale et porte le combat des régions dites de transition. Il a été rapporteur sur les aides d'Etat à finalité régionale, et est l'auteur d'un rapport sur la ruralité en Europe - deux enjeux européens majeurs qui incarnent les priorités de son actuel mandat européen. Pour cela, il est membre titulaire de la commission de l'Agriculture et du développement rural et siège en tant que suppléant au sein de la commission des Budgets. Il est également co-président de l'intergroupe Biens communs et services publics au Parlement européen.

Jean-Paul Denanot, initialement professeur de sciences physiques, s'est très vite investi dans la voie de la formation professionnelle en tant que délégué académique et conseiller du recteur.

Concernant son engagement politique, il devient maire de la ville de Feytiat en 1992 et conseiller régional six ans plus tard. En 2004, il est élu président du Conseil régional, responsabilité dans laquelle il est reconduit en 2010. A la tête du Limousin, il initie le réseau Rur@ct qui fédère aujourd'hui une soixantaine de régions rurales européennes.



Jean-Paul Denanot

AGRI, BUDG

@jpdenanot

jean-paul.denanot@europarl.europa.eu

<http://jeanpauldenanot.eu>

Sylvie Guillaume est élue au Parlement européen depuis 2009 dans la circonscription Sud-Est. Elle a été Vice-présidente du Groupe des Socialistes et Démocrates entre 2012 et 2014 et est désormais Vice-présidente du Parlement européen en charge du registre de transparence, des politiques d'information et de communication et de la citoyenneté.

Elle siège au sein de la commission Libertés civiles, justice et affaires intérieures. Elle est notamment spécialisée dans les politiques d'asile et de migration en Europe, la liberté de circulation au sein de l'espace Schengen et les droits fondamentaux. Sylvie Guillaume est particulièrement engagée pour l'égalité femmes-hommes, mais aussi dans les luttes contre l'homophobie, l'extrémisme ou encore le blanchiment d'argent et dans les combats contre les discriminations liées au handicap ou à la pauvreté. Elle est également membre suppléante de la commission de la Culture et de l'éducation.

Son engagement citoyen et politique date de la fin des années 80. Elle a dirigé la Fédération du Parti socialiste du Rhône entre 1993 et 2003 et a été secrétaire nationale aux questions de société, aux droits des femmes puis au développement du parti. Éluë en 1998 conseillère régionale en Rhône-Alpes, elle est ensuite devenue adjointe au maire de Lyon déléguée à la prévention-santé et aux handicaps avant de prendre également en charge les affaires sociales.



Sylvie Guillaume

LIBE, CULT

@sylvieguillaume

sylvie.guillaume@europarl.europa.eu

www.sylvieguillaume.eu



Louis-Joseph Manscour

REGI, CONT, DEVE

louis-

joseph.manscour@europarl.europa.eu

Louis-Joseph Manscour est élu député européen en mai 2014 dans la circonscription Outre-Mer.

Au Parlement européen, il est membre titulaire de la commission du développement régional et siège en tant que membre suppléant au sein des commissions du développement et du contrôle budgétaire. Il est particulièrement engagé pour valoriser les outre-mer européens et ainsi à réduire les inégalités territoriales et économiques.

Depuis plus de 50 ans, il participe activement à la vie publique de la Martinique. Co-fondateur en 1972 de la Fédération socialiste de la Martinique, il devient premier adjoint au maire de sa ville natale La Trinité en 1977, commune dont il sera l'édile de 1988 à 2014. Élu au Conseil général en 1985, il en sera le premier Vice-président de 1998 à 2002. Il exerça aussi, entre 1998 et 2001, le mandat de Conseiller régional. Il est élu député de la circonscription du Nord-Atlantique de 2002 à 2012.

Edouard Martin est élu député européen en mai 2014 dans la circonscription de l'Est.

Il siège en tant que membre titulaire au sein de la commission de l'Industrie de la recherche et de l'énergie. Il est particulièrement mobilisé dans la défense des droits des travailleurs sur la scène européenne et pour la réindustrialisation durable de l'Union. Il est aussi engagé dans la lutte contre le dumping social et environnemental. Il est également membre suppléant des commissions de l'emploi et des affaires sociales et des droits des femmes et de l'égalité des genres.

Son engagement politique s'inscrit dans la continuité du combat syndical qu'il a mené pendant de nombreuses années. Ancien syndicaliste, il s'est illustré dans la défense des sidérurgistes lorrains. En 1989, il est élu délégué du personnel CFDT de l'usine ArcelorMittal de Florange. Elu en 2006 au Comité d'entreprise européen d'ArcelorMittal, il prend la tête de la lutte contre la fermeture des hauts-fourneaux de Florange en 2011.



Edouard Martin

ITRE, EMPL, FEMM

@edouardmartinEU

edouard.martin@europarl.europa.eu



Emmanuel Maurel

INTA, ECON, PANA

@emmanuelmaurel

emmanuel.maurel@europarl.europa.eu

<http://emmanuelmaurel.eu/>

Emmanuel Maurel est élu député européen en 2014. Résolument engagé pour une Europe de la coopération et de la solidarité, il est inscrit au groupe socialiste et démocrate. Il est membre titulaire de la commission du Commerce international et siège également, en tant que suppléant, au sein de la commission des Affaires économiques et monétaires. Il est, enfin, membre de la commission d'enquête chargée d'examiner les allégations d'infraction et de mauvaise administration dans l'application du droit de l'Union en matière de blanchiment de capitaux, d'évasion fiscale et de fraude fiscale.

Maître ès lettres, diplômé de Sciences-Po Paris, il a été collaborateur parlementaire et enseignant vacataire dans le supérieur. Maître de conférences à l'IEP de Paris jusqu'à son élection comme eurodéputé, il est l'auteur d'un manuel de droit constitutionnel (éditions Ellipse) et d'une biographie de l'ancien ministre Jean Poperen.

Conseiller municipal de 2001 à 2014, il est élu au conseil régional d'Ile-de-France à partir de 2004 : il a été successivement Vice-président aux affaires européennes et internationales, puis, à partir de 2010, en charge de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'emploi.

Longtemps éditorialiste dans un hebdomadaire régional (La Corrèze républicaine et socialiste), directeur de publication du mensuel politique et culturel "Parti Pris", il est chroniqueur, depuis 2016, dans le quotidien "L'Opinion".



Gilles Pargneaux

ENVI, CONT, AFET, SEDE, EMIS

@gillespargneaux

gilles.pargneaux@europarl.europa.eu

gillespargneaux.typepad.fr

Gilles Pargneaux est député européen depuis 2009. Il est Vice-président de la commission de l'Environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, membre titulaire de la commission du Contrôle budgétaire et de la sous-commission Sécurité et défense. Il est également membre suppléant au sein de la commission des Affaires étrangères. Il a été nommé rapporteur de la décision sur les menaces sanitaires transfrontalières, a co-rédigé la résolution du Parlement européen sur la lutte contre les fraudes et les crises alimentaires. Spécialiste des questions environnementales, il est pleinement investi dans la lutte contre le réchauffement climatique. A ce titre, il a été rapporteur du texte d'initiative du Parlement européen en vue de la COP21 et est en charge de la résolution pour la COP23.

Sensible aux enjeux de coopération entre l'UE, le Maghreb et le Mashrek, Gilles Pargneaux est Vice-président de la délégation pour les relations avec les pays du Mashrek au Parlement européen et membre de la délégation pour les relations avec les pays du Maghreb et l'Union du Maghreb arabe.

Élu de la Métropole Européenne de Lille, il est conseiller délégué à l'Europe et aux fonds européens. Il a été 1er secrétaire de la Fédération du Nord du Parti socialiste de 2005 à 2015.

Vincent Peillon, professeur agrégé et docteur en philosophie, a été député européen de 2004 à 2012 avant d'être réélu en 2014 dans la circonscription Sud-Est. Il siège au sein de la commission du Développement et est membre suppléant de la commission des Affaires étrangères.

Après avoir été rapporteur de la 3ème directive anti-blanchiment, il consacre son activité aux relations avec le Sud de la Méditerranée, proposant notamment un Erasmus euro-méditerranéen. Il a également défendu la création d'une taxe sur les marchés financiers permettant de financer la transition écologique. En 2015, il rédige un rapport sur les défis en matière de sécurité au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et les perspectives de stabilité politique.

Engagé au Parti socialiste dans les années 1990 aux côtés d'Henri Emmanuelli, il devient député en 1997. Il préside alors la mission d'information sur les paradis fiscaux en Europe. De juin 2012 à mars 2014, il est ministre de l'éducation nationale et a initié la refondation de l'École : création de 60 000 postes, réforme de l'éducation prioritaire, lutte contre le décrochage, formation des enseignants, numérique éducation, scolarisation des enfants handicapés, charte de la laïcité. Dans le cadre de l'élection présidentielle de 2017, il est candidat à la Primaire de la belle alliance populaire.



Vincent Peillon

AFET, DEVE

@Vincent_Peillon

vincent.peillon@europarl.europa.eu

www.vincent-peillon.fr



Virginie Rozière

IMCO, JURI, PANA, PETI

@VROziere

virginie.roziere@europarl.europa.eu

<http://www.virginieroziere.eu/>

Virginie Rozière, membre du Parti Radical de Gauche, a été élue en 2014 députée européenne dans la circonscription Sud-Ouest.

Au Parlement européen, elle s'engage pour une Europe qui ne se réduit pas à une simple zone de libre-échange, mais avance vers la voie du fédéralisme et qui s'affirme en tant que puissance politique dans le jeu de la mondialisation. Pour cela, elle siège dans la commission du Marché intérieur et de la protection des consommateurs et coordonne l'action des socialistes et démocrates au sein de la commission des Pétitions. Elle est également membre suppléante de la commission des Affaires juridiques et de la commission d'enquête chargée d'examiner les allégations d'infraction et de mauvaise administration dans l'application du droit de l'Union en matière de blanchiment de capitaux, d'évasion fiscale et de fraude fiscale.

Sa volonté de servir l'intérêt général s'est concrétisée, très tôt, par un engagement au service de la République en étudiant à l'École Polytechnique, puis en travaillant au ministère de la Défense et au ministère de l'Économie et des Finances. Son passage au Parlement européen de 2010 à 2012, comme administratrice au secrétariat de la commission du Marché intérieur et de la protection des consommateurs marquera le début de son « aventure européenne ». De 2012 à 2014, elle a également été directrice adjointe du cabinet de Sylvia Pinel, ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme où elle a pu mesurer le rôle essentiel des PME dans l'économie européenne.

Isabelle Thomas est députée européenne depuis 2012, élue de la circonscription Ouest, tête de liste réélue en 2014.

Pour ce mandat, les Socialistes et Démocrates du Parlement européen lui ont accordé leur confiance en l'élisant Vice-présidente de leur groupe, en charge des questions budgétaires, de la politique de cohésion, de l'agriculture et de la pêche.

Elle siège comme titulaire à la commission des Budgets où, en tant que rapporteure permanente sur le Cadre financier pluriannuel, elle prend également part aux négociations budgétaires pour l'avenir de l'Union. Elle est aussi membre titulaire de la commission de la Pêche pour laquelle elle valorise son expérience de longue date dans ce domaine. Son action porte principalement sur la promotion du développement durable de la pêche et de la conchyliculture, sur la croissance bleue, et la défense d'activités économiques essentielles pour les zones côtières.

L'engagement citoyen et militant d'Isabelle Thomas commence dans les années 1980, alors qu'étudiante elle rejoint l'Union nationale des étudiants de France (UNEF) où elle sera élue Vice-présidente. Malouine et juriste de profession, elle devient conseillère régionale de Bretagne en 1998 puis Vice-présidente du Conseil régional de Bretagne en 2004, d'abord en charge de l'énergie, puis de la mer et du littoral. En 2015, au terme de son troisième mandat régional, elle ne se représente pas afin de se consacrer à son seul mandat de parlementaire européenne. Lors de la dernière élection présidentielle en France, elle est une des porte-paroles du candidat Benoît Hamon, puis responsable du projet « Europe » dans son équipe de campagne.



Isabelle Thomas

PECH, BUDG

@Isabel_thomasEU

isabelle.thomas@europarl.europa.eu

isabelle-thomas.fr